

Séance du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 9 décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, LANGLADE Christophe.

Présents 12 : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Christine BILLE, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 1 Bastien LANNUSSE,

Absents : 2 Alice DABADIE, Vincent BERDOULET

Pouvoir : 1 Bastien LANNUSSE à Christophe LANGLADE

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Désignation secrétaire de séance,
- ✓ Approbation des PV du 31 octobre 2024
- ✓ Présentation et délibération sur :
 - Vente de l'épareuse
 - Contrat CNP assurance statuaire
 - Tableau des emplois au 01/01/2025
 - Correspondant incendie
- ✓ Point sur les Entretiens Annuel Individuel
- ✓ Organisation des vœux pour les aînés et vœux du Maire
- ✓ Points voiries : présentation du plan voirie 2025
- ✓ Convention de mise à disposition de l'occupation du domaine public (camion à pizza ambulante)
- ✓ Questions diverses

M Cédric LABORDE est désigné secrétaire de séance.

M le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance 3 octobre 2024.

M. le Maire indique qu'il va soumettre à délibération plusieurs points.

I – Présentation des points et délibérations

1. Vente de l'épareuse

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre l'épareuse qui n'est plus utilisée depuis mai 2024. Il informe les membres du conseil qu'une proposition de rachat est en cours.

M le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques interdit d'aliéner d'une dépendance du domaine public tant que celle-ci n'a pas été au préalable déclassé.

Conformément à l'article L 2141-1 du CGPPP, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

M le maire propose aux membres de l'assemblée délibérante le déclassement du bien « Tracteur Epareuse » et son intégration dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **Constate la désaffectation du bien « Tracteur Epareuse »**
- **Décide le déclassement du bien précité et son intégration dans le domaine privé de la commune ;**
- **Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.**

2. Contrat CNP assurance statuaire

M. le Maire cède la parole à Mme Cindy CALESTROUPAT afin d'exposer au Conseil municipal l'objet de l'assurance statuaire.

Le Centre de Gestion, propose depuis de nombreuses années, un « Contrat groupe d'assurance », garantissant les collectivités contre les risques financiers statutaires supportés en raison de l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents (avec une franchise de 15 jours et pour une durée jusqu'à 3 ans) notamment pour :

- la gestion administrative des sinistres et des primes
- Le conseil et l'assistance relatifs à la gestion des contrats d'assurance statuaire
- La participation à la mise en œuvre des services annexés au contrat.

Le montant de la cotisation est calculé en appliquant un taux à la masse salariale annuelle déclarée

M. Le Maire propose l'adhésion à ce service auprès du Centre de Gestion du Gers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de gestion des contrats d'assurance statuaire avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Gers.

3. Tableau des emplois au 01 janvier 2025

En accord avec M le Maire, Mme Cindy CALESTROUPAT expose au Conseil municipal les arguments justifiant la modification du tableau des effectifs au 1er janvier 2025 comme suit :

- *qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.*

- que le **second poste d'agent technique polyvalent à 35 heures, est supprimé**, après l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du Centre de gestion du Gers. *de favorable*

En conséquence, Mme CALASTEOPAT Cindy propose :

- de modifier le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2025, au regard de la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent sur la cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la modification du tableau des emplois.

4. Correspondant incendie

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour le correspondant incendie et en profite pour rappeler aux membres du conseil son rôle.

Le correspondant incendie occupe une place centrale dans la prévention des incendies et la gestion des situations d'urgence. Il contribue à renforcer la sécurité des habitants et à protéger les biens communaux, surtout en zone rurale ou forestière.

Missions principales d'un correspondant incendie :

Suivi et entretien des moyens de lutte contre les incendies :

- Vérification régulière des bornes et poteaux incendie (débouchage, contrôle du débit et de la pression).
- Planification de l'entretien ou du remplacement des équipements si nécessaire.

Coordination avec les pompiers :

- Travailler en collaboration avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).
- Assurer la mise à jour du plan communal de défense incendie (inclus dans notre PCS), en précisant l'emplacement des points d'eau et des accès.

Gestion des risques incendie :

- Identifier les zones à risque (boisements, industries, etc.).
- Veiller au respect des obligations légales, comme le débroussaillage autour des habitations ou des équipements publics en zones à risque.

Sensibilisation des habitants :

- Organiser des campagnes de prévention ou des formations pour informer les citoyens sur les risques d'incendie et les bons réflexes en cas de feu.

Appui logistique lors des interventions :

- Pendant un incendie, faciliter l'intervention des pompiers en leur fournissant des informations sur les points d'eau et les accès.
- Communiquer avec les différents acteurs locaux pour organiser les secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de nommer M. Guillaume LESCLOUPE Correspondant incendie.

II – Les Entretiens Annuels Individuels

En accord avec M le Maire, Mme Cindy CALESTROUPAT expose au Conseil municipal le résultat des entretiens annuels individuels des agents de la commune basée sur une grille d'évaluation permettant une évaluation la plus objective possible. Cette grille avait été transmise préalablement aux agents concernés.

Le bilan est globalement positif hormis quelques ajustements nécessaires dans les missions dévolues aux agents.

III- Organisation des vœux pour les aînés et vœux du Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil d'organiser le goûter des aînés le vendredi 10 janvier à 15h30 et de poursuivre par les vœux du Maire à 19h00 au foyer. Le secrétariat de la Mairie effectuera l'envoi des invitations et passera la commande de réception pour le goûter des aînés ainsi que pour les vœux.

1. Goûter des aînés

Mme Cindy CALESTROUPAT et MM. Christian FROUIN, Jacques LASSERRE et Christophe LANGLADE auront en charge l'organisation et la préparation.

2. Vœux du Maire

La salle sera préparée dès 18h00 pour les membres du Conseil municipal pouvant être présents.

IV- Points voiries : présentation du plan voirie 2025

M. le Maire et le 1^{er} adjoint présentent aux membres du conseil le plan voiries 2025 

V– Convention de mise à disposition de l'occupation du domaine public (camion à pizza ambulants)

M. le Maire annonce aux membres du conseil municipal que la pizzeria « Au bon moment » cesse son activité. De plus, il ajoute que pour le moment nous avons aucune information concernant la reprise du fonds de commerce du bar-restaurant.

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler la convention de mise à disposition du domaine public au camion à pizza ambulants pour l'année 2025.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de renouveler la convention de mise à disposition du domaine public au camion à pizza ambulant pour l'année 2025.

VII-Informations diverses

1/ Exercice Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. le Maire informe qu'il a participé le 27 novembre 2024 à un exercice de PCS organisé par la Préfecture du Gers et le SDIS. (annexe 2)

Pour rappel. Un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) est un dispositif mis en place par la commune pour organiser la protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de crise ou de catastrophe (naturelle, technologique, etc.). Il définit les mesures à prendre pour prévenir et gérer les situations d'urgence à l'échelle locale.

2/ Eglise et arbres sur la commune

Une matinée citoyenne a été organisée le 7 décembre 2024. Elle avait pour objectif le nettoyage et la remise en état du mobilier intérieur. Malgré le travail effectué, il est nécessaire de poursuivre. (annexe 3)

Une nouvelle matinée sera organisée le samedi 18 janvier 2025.

M. le Maire et le conseil municipal remercie chaleureusement les nombreux volontaires qui se sont mobilisés lors de cette « corvée citoyenne ».

3/ Sécurisation : sortie de l'école

La sécurisation de la sortie de l'école est une priorité. Elle a pour but de prévenir, dans la mesure du possible, tout accident selon 4 axes de réflexions :

- **Axe 1** : rationaliser le stationnement (annexe 4)
- **Axe 2** : augmenter le nombre de places de stationnement disponibles en rachetant des parcelles (ancienne mare et triangle le long de la route) (annexe 5)
- **Axe 3** : augmenter la zone autour de l'école où la vitesse est réduite à 30km/h qui pourrait s'étendre jusqu'à la piscine et l'église (annexe 6)
- **Axe 4** : installer des coussins berlinois aux abords de l'école (annexe 7)

4/ Formations : les gestes qui sauvent

Une formation dispensée par les pompiers de Riscle aux « gestes qui sauvent » est proposée le 15 et 22 janvier 2025 à 18h00 au foyer.

Cette formation est proposée en priorité aux associations, commerçants recevant du public afin de disposer de personnes ressources sur la commune et notamment lors des manifestations proposées tout au long de l'année.

Les volontaires peuvent s'inscrire au secrétariat de la Mairie.

Avez-vous des questions : non

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 22h00.